

Police Municipale
N° tél : 01 69 49 77 66
N/Réf : MAE/EF/r1

Certifié authentique par la Mairie de Yerres
après vérification de la date de publication
le 18 Juin 2011
Le Maire

ARRÊTE N° 2011/280
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL PROVISOIRE PORTANT SUR L'INSTALLATION DE DEUX CABINES TOILETTES RUE CHARLES DE GAULLE.

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et ses articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3, L 2213-4, L 2213-5 et L 2213-6,
VU le Code de la route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'arrêté du 16 mai 2001 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

CONSIDÉRANT l'organisation de la fête de la ville qui se déroule le samedi 18 juin 2011 dans le centre ville,
IL CONVIENT pour des raisons d'hygiène publique d'installer deux cabines toilettes, rue Charles de Gaulle

ARRÊTE

Article 1. Deux cabines toilettes seront installées, vis-à-vis du 97 rue Charles de Gaulle, du vendredi 17 juin 2011, 8h00 au lundi 20 juin 2011, 8h00.

Article 2. Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des barrières réglementaires mises en place par les Services Techniques de la Ville.

Article 3. Les véhicules en stationnement gênant pourront être retirés et placés en fourrière par la police municipale ou la police nationale

Article 4. Monsieur le Commissaire de Police de MONTGERON, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Fait à YERRES, le 14 juin 2011

Marc Antoine EVIN

Conseiller Municipal délégué,
Chargé de la Sécurité, du Stationnement
Et de la Circulation